

Questions orales

que le premier ministre n'annonce à la télévision les mesures de restriction visant les autres Canadiens? Est-ce alors qu'ils ont été approuvés définitivement?

M. Trudeau: Je ne donne pas habituellement de précisions sur l'ordre du jour de chaque réunion du cabinet, mais puisque le député insiste, je lui dirai ceci: non, le cabinet, lors de sa dernière réunion, avant mon discours de lundi soir, n'a pas approuvé de décret du conseil attribuant des traitements précis à certains hauts fonctionnaires. Le cabinet a confié cette tâche à un comité du cabinet en lui demandant de s'inspirer de l'échelle de traitement que nous avons adoptée en juillet dernier, plus précisément le 24 juillet. Cette année, comme nous étions en retard, puis-je, les traitements étaient censés changer en avril dernier, je n'ai pas, contrairement à mon habitude, présidé moi-même le comité qui étudie l'attribution des traitements, mais j'ai chargé un autre comité de le faire.

* * *

[Français]

LA CONSOMMATION**ON DEMANDE POURQUOI L'ESSENCE EST PLUS CHÈRE DANS CERTAINES RÉGIONS DU QUÉBEC**

M. Armand Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Pourrait-il dire à la Chambre s'il est au courant du fait que l'essence coûte actuellement jusqu'à 10c. de plus le gallon dans le Nord-Ouest du Québec, la Gaspésie et la Côte Nord par rapport au Sud de la province et, dans l'affirmative, pourrait-il dire à la Chambre ce qu'il entend faire pour que la population du Nord-Ouest et de la Gaspésie n'ait plus à payer l'essence plus cher qu'ailleurs, compte tenu du coût des transports, lequel coût est évidemment bien inférieur à 10c. le gallon?

[Traduction]

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le député devrait à mon avis adresser sa question aux ministres de sa province. Il n'appartient pas au gouvernement fédéral de fixer les prix de détail, mais nous avons établi des directives qui touchent le mouvement des coûts, c'est-à-dire que le prix de \$8 le baril est le même à son point d'origine qu'à son point de destination. C'est à ce moment-là que le gouvernement fédéral entre en jeu et qu'il applique ces directives.

* * *

LES POSTES**LES PROJETS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA DURÉE DE L'ATTENTE AVANT LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE PRÉVOYANT LE RETOUR AU TRAVAIL DES POSTIERS EN GRÈVE**

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question, qui s'adresse au premier ministre, a trait à la grève des postes. Peut-il dire à la Chambre jusqu'à quand il faudra attendre pour intervenir et ordonner le retour au travail? Si, comme le premier ministre l'a dit, cette grève doit s'éterniser, combien de temps la

[M. Nystrom.]

Chambre devra-t-elle attendre avant de se porter à la défense de l'intérêt public?

● (1430)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les députés de ce côté-ci estiment que la liberté d'association fait elle-même partie de l'intérêt public. A en juger par la façon dont il a posé sa question, le député semble penser le contraire. Tel n'est pas notre point de vue.

M. Fraser: Une question supplémentaire. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre quelle est exactement la position du gouvernement relativement à la grève des postiers? Plus précisément, le ministre des Postes a-t-il l'appui du gouvernement lorsqu'il déclare que la grève pourrait durer trois mois ou, comme il l'a dit il y a deux jours, jusqu'à Pâques?

Une voix: Ou toute une année.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le ministre des Postes a l'appui du gouvernement.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, une autre question supplémentaire. Le gouvernement a-t-il l'intention d'acculer le syndicat à la famine au détriment des Canadiens qui comptent sur les services postaux? A-t-il adopté le cri de guerre de Joe Davidson: «Au diable le public»?

L'OPPORTUNITÉ DE L'INTERVENTION DIRECTE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR LA REPRISE DES NÉGOCIATIONS AVEC LES POSTIERS EN GRÈVE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor. Elle a trait à la motion que j'ai présentée, au début de la séance, aux termes de l'article 43 du Règlement. Le ministre a été absent de la Chambre ces deux derniers jours, mais il admettra sûrement que le règlement du conflit actuel entre le syndicat et le ministre des Postes est essentiel au succès du programme de restrictions du gouvernement. Comme les dirigeants du syndicat ont maintenant exprimé officiellement le désir de reprendre les négociations plutôt que d'échanger des insultes avec l'autre partie par l'entremise des media et que le ministre des Postes a déclaré hier à la Chambre qu'il partageait ce point de vue, le président du Conseil du Trésor est-il prêt à prendre ses responsabilités et à réunir les deux parties pour que la question soit réglée et l'intérêt public, protégé? La solution est entre les mains du gouvernement.

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): D'abord, monsieur l'Orateur, j'étais ici mardi, et hier, j'assistais à la conférence fédérale-provinciale. J'estime, en l'occurrence, que le Conseil du Trésor a assumé toutes ses responsabilités. Nous avons siégé à la table des négociations et avons travaillé en étroite collaboration avec le ministre des Postes et ses hauts fonctionnaires. Nous sommes impatients de reprendre les négociations et de trouver une solution au problème, mais la même bonne volonté devrait être manifestée par les deux parties. Si les représentants syndicaux veulent nous rencontrer, je suis persuadé que le ministre des Postes sera d'accord avec moi pour dire que nous sommes disposés à nous rassembler avec eux à la table des négociations. J'estime que nous avons accompli un excellent travail en fin de semaine, et s'il est possible de reprendre les négociations, nous sommes disposés à faire progresser les choses.